

Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national :



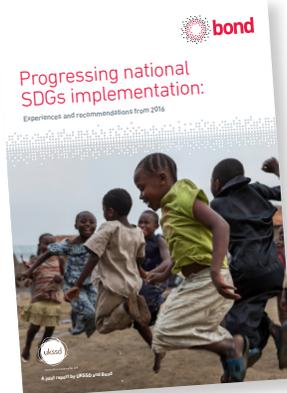
une évaluation indépendante des examens nationaux volontaires soumis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2017

Deuxième édition des séries annuelles commandées par les organisations de la société civile



Remerciements

Ce rapport a été écrit par Shannon Kindornay, consultante indépendante et professeure auxiliaire à l'Université Carleton, avec des contributions de Javier Surasky (coordonnateur du secteur, Gouvernance pour la recherche sur le développement, Centro de Pensamiento Estratégico Internacional, CEPEI) et Nathalie Risse (experte thématique, Programme 2030 pour le développement



durable, Institut international du développement durable, IIDD). Shannon Kindornay a recueilli les données pour tous les examens nationaux volontaires (ENV) en anglais, Javier Surasky pour tous les ENV de l'Amérique latine et Nathalie Risse pour tous les ENV en français. La production de ce rapport fait suite à un document produit par Bond en novembre 2016 et intitulé Progressing national SDGs

implementation: experiences and recommendations from 2016.

Un comité directeur a guidé la préparation de ce rapport. Il a été dirigé par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) et était composé des personnes et organismes suivants : Oli Henman, Action pour le développement durable (A4SD) et CIVICUS ; Mariana Rudge et Phil Reed, Bond ; Diego Martinez-Schutt, Agence catholique pour le développement outre-mer (CAFOD) ; Fraser Reilly-King, CCCI ; Deirdre de Burca, Forum international des plateformes nationales d'ONG (IFP-FIP) ; Naiara Costa, Ensemble 2030 ; et Ruth Fuller, WWF-UK.

Aussi, les auteurs tiennent à remercier Michael Olender, qui a révisé les profils des pays, et Emilie Sing, qui a aidé à finaliser les données recueillies à partir des ENV.

Bien que de nombreuses personnes ont révisé et commenté le rapport, Shannon Kindornay assume l'entière responsabilité de toute erreur factuelle.

Comité directeur

Action pour le développement durable, Bond, le Conseil canadien pour la coopération internationale, l'Agence catholique pour le développement outre-mer, le Forum International des plateformes nationales d'ONG, ainsi qu'Ensemble 2030 et WWF-UK.

Collaborateurs et autres bailleurs de fonds

Centro de Pensamiento Estratégico Internacional, Partenariat pour l'efficacité du développement des OSC, l'Institut international du développement durable, Sightsavers et UKSSD.

Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national : une évaluation indépendante des examens nationaux volontaires soumis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en en 2017, mars 2018. Publié par le Conseil canadien pour la coopération internationale, 39, avenue McArthur, Ottawa, ON K1L 8L7 © CCCI, 2018

N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 11883 0439 RR0001
Numéro de société : 034565-2

Conception : Phive Design

Photo de couverture : © CPAR Le groupe scolaire *Farmer Field School* dans le village de Nyamatoke, en Tanzanie. Photo par Allan Lissner /OCIC de l'exposition virtuelle en ligne [http:// www.ocic.on.ca/transformations2017](http://www.ocic.on.ca/transformations2017)

Ce travail est sous une licence internationale Creative Commons - Pas d'attribution commerciale 4.0.

Les opinions exprimées dans ce rapport collaboratif ne représentent pas nécessairement les opinions des membres du comité directeur ou des bailleurs de fonds de ce rapport.

Sommaire

En juillet 2018, les gouvernements se réuniront pour la sixième réunion de du Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable des Nations Unies afin d'examiner leurs progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et de ses Objectifs de développement durable (ODD). Le Forum a pour mandat d'effectuer des examens réguliers, inclusifs, thématiques et menés par l'État de la mise en œuvre du Programme 2030, avec la contribution d'autres organismes intergouvernementaux, processus régionaux, grands groupes et autres parties prenantes. Les pays présentent ces examens nationaux volontaires (ENV) sur une base annuelle au FPHN. Tel qu'indiqué dans le Programme 2030, ce processus de suivi et d'examen a pour but de promouvoir la reddition de comptes envers les citoyens, soutenir l'efficacité de la coopération internationale et favoriser l'échange des meilleures pratiques et l'apprentissage mutuel.¹

Cette étude documente et analyse les 42 ENV en anglais, français et espagnol soumis en 2017 au FPHN, ainsi qu'un échantillon de rapports de la société civile également produits en 2017 pour le FPHN.² L'ENV des Pays-Bas a fourni des informations sur tous les pays du Royaume uni des Pays-Bas, y compris Aruba, Curaçao et Saint-Martin. En raison des efforts déployés par le Royaume uni des Pays-Bas pour réaliser une analyse en profondeur de chacun des quatre pays, cette étude a également analysé chaque rapport individuellement et fait référence aux différents pays. Par conséquent, l'analyse est fondée sur les données de 45 pays. L'étude des ENV comprend des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du Programme 2030, le processus et les rapports liés aux ENV, ainsi que pour renforcer les mécanismes de reddition de comptes autour de la mise en œuvre du Programme 2030. L'étude permet d'identifier les meilleures pratiques dans la mise en œuvre du Programme 2030 en vue de fournir des recommandations sur la façon dont les gouvernements, les organisations de la société civile (OSC) et les autres parties prenantes peuvent améliorer leurs efforts. Elle fournit également des recommandations sur la façon dont les pays peuvent améliorer leurs ENV soumis au FPHN en s'inspirant et

en répondant aux exigences des lignes directrices communes du Secrétaire général concernant les ENV.

Il convient de noter que l'analyse contenue dans cette étude est fondée en grande partie sur les ENV et, le cas échéant, des rapports de la société civile. Aucune autre recherche n'a été menée pour vérifier l'exactitude et confirmer la validité de l'information contenue dans les rapports des gouvernements. Lorsque c'était pertinent, les conclusions d'autres évaluations des ENV pour 2017 ont été notées. Néanmoins, il s'agit d'une limite claire des résultats.

LES PAYS QUI ONT SOUMIS DES RAPPORTS AU FPHN EN 2017

Afghanistan, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Biélorussie, Botswana, Brésil, Chili, Chypre, Costa Rica, Danemark, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Monaco, Népal, Nigeria, Panama, Pays-Bas (y compris Aruba, Curaçao et Saint-Martin), Pérou, Portugal, Qatar, République tchèque, Salvador, Slovaquie, Suède, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Uruguay et Zimbabwe.

¹ Voir Organisation des Nations Unies. 2016. Jalons essentiels sur la voie du suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial. Rapport du Secrétaire général. A/70/684. New York: Organisation des Nations Unies. Disponible à l' http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684&Lang=F.

² Vous trouverez plus de détails sur la méthodologie utilisée pour l'évaluation de tous les ENV, y compris le cadre analytique, à l'annexe 2.

L'étude révèle que la majorité des pays ayant publié un rapport en 2017 semblent avoir mis en place des éléments fondamentaux pour la mise en œuvre. L'étude décrit ce que les gouvernements ont déclaré en termes de sensibilisation, d'intégration du Programme 2030 et des ODD dans les politiques et plans nationaux, de développement de mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre, de plans nationaux, de consultation avec les parties prenantes locales, de développement de partenariats et de suivi et d'évaluation des progrès. Cependant, les ENV demeurent parcellaires. En outre, le niveau d'engagement des gouvernements sur ces différents piliers de la mise en œuvre du Programme 2030 n'est uniforme ni au sein des pays ni entre les pays. Beaucoup de choses peuvent être apprises et appliquées à partir des normes émergentes de la pratique et des meilleures pratiques à ce jour par les différents pays. Les meilleures pratiques identifiées à partir des ENV sont mises en évidence dans cette étude. Les ENV montrent que des efforts plus importants sont nécessaires pour assurer un haut niveau de mise en œuvre à travers tous les piliers au sein des pays et par tous les pays pour réaliser les ambitions du Programme 2030 et les ODD.

Constats, meilleures pratiques et recommandations

L'INCORPORATION DU PROGRAMME 2030 DANS LES POLITIQUES ET LES CADRES NATIONAUX

La majorité des pays (40) ayant publié des rapports en 2017 ont incorporé d'une manière ou d'une autre les ODD dans les plans nationaux de développement et les politiques et cadres connexes, et ils sont en mesure de démontrer des actions concrètes dans leur transition vers la mise en œuvre du Programme 2030. Un nombre limité de pays (2) indiquent que leurs politiques et cadres nationaux s'alignent déjà sur les ODD. Toutefois, à l'exception du principe « ne laisser personne de côté », les principes importants du Programme 2030 - à savoir l'universalité et l'approche fondée sur les droits de la personne - ne sont mentionnés nulle part dans la majorité des ENV. Les pays ont tendance à se concentrer sur les ODD plutôt que sur les principes transformateurs du Programme 2030.

MEILLEURES PRATIQUES

Intégrer les priorités du Programme 2030 dans les politiques et cadres nationaux, et élaborer une feuille de route afin d'accélérer la mise en œuvre.

Lier explicitement la mise en œuvre de chaque ODD aux cadres nationaux et internationaux pertinents des droits de la personne.

Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Intégrer pleinement le Programme 2030 et les ODD dans les stratégies et les plans nationaux, sur la base d'une évaluation des politiques et approches existantes et des progrès réalisés, afin d'identifier les lacunes, d'adapter les politiques et de cibler les domaines où des progrès additionnels sont nécessaires. Le fait que les politiques existantes soient déjà alignées sur les ODD n'est pas suffisant.
- Opérationnaliser les principes du Programme 2030 dans les approches de mise en œuvre - en reconnaissant le caractère universel, fondé sur les droits et interdépendant du Programme qui vise à ne laisser personne de côté et à assurer un développement durable dans les limites de la planète. Cela doit inclure l'élaboration de plans et de stratégies basés sur les droits de la personne, une volonté d'accorder la priorité aux personnes les plus laissées pour compte et de constamment tenter de rejoindre les communautés marginalisées, et un engagement envers l'universalité du programme - plus précisément, il s'agit de travailler sur les dimensions nationales et mondiales du développement durable. Les ENV devraient démontrer comment les approches de développement durable évoluent de manière significative sur la base des principes du Programme 2030, et pas seulement en fonction des ODD.

LEADERSHIP DANS LA GOUVERNANCE ET MÉCANISMES INSTITUTIONNELS

La plupart des pays (36) semblent recourir à l'utilisation de conseils ou comités pour gérer la mise en œuvre du Programme 2030, avec un rôle de leadership attribué aux ministres du cabinet (14) ou encore à un conseil de mise en œuvre ou un comité à l'extérieur du parlement (11). Une minorité de pays (18) ont officiellement inclus des acteurs non étatiques dans les mécanismes de gouvernance. Dans la plupart des cas cependant, les pays ont seulement indiqué leur engagement à impliquer des acteurs non étatiques. Bien que l'engagement pris par les pays à impliquer les acteurs non étatiques au sein de mécanismes institutionnels et de gouvernance soit le bienvenu, il s'agit là de pratiques standards plutôt que de meilleures pratiques. Pour les pays qui ont officiellement inclus des acteurs non étatiques, la représentation de ces derniers est plus importante dans les groupes de travail techniques plutôt que dans les conseils ou comités. En ce qui a trait aux acteurs avec lesquels les gouvernements s'engagent, les plus cités sont la société civile et le secteur privé, suivis par les chercheurs universitaires, les

partenaires de développement et les institutions parlementaires et gouvernementales. L'intégration formelle de représentants des principaux groupes des parties prenantes est essentielle, et c'est quelque chose que la société civile surveillera activement pour sassurer d'un changement et d'une amélioration des pratiques.

MEILLEURES PRATIQUES

L'intégration formelle d'acteurs non étatiques dans les structures de gouvernance contribue à l'inclusion, à une approche de l'ensemble de la société pour la mise en œuvre du Programme 2030 et à la promotion du partenariat.

✓ Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Établir clairement les structures de gouvernance et de leadership pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et établir les chaînes de responsabilité entre les différentes parties prenantes nationales.
- Formaliser l'engagement des acteurs non étatiques dans les structures de gouvernance pour réaliser le Programme 2030.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE OU ANALYSE DES LACUNES

La plupart des pays (38) disent utiliser des évaluations de politiques et/ou de données pour informer leurs politiques et approches pour la mise en œuvre des ODD, mais l'information sur les résultats de ces évaluations n'est pas facilement disponible dans les ENV. Les lacunes les plus souvent citées dans ces évaluations comprennent le manque d'informations suffisantes sur des buts ou objectifs spécifiques, ainsi que les limites des données. Il y a un besoin évident de mieux comprendre l'état des données et de la recherche relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 pour faciliter l'examen des politiques du gouvernement et déterminer quelles données manquantes pourraient être fournies par des données complémentaires provenant de citoyens ou d'organismes de recherche.

MEILLEURES PRATIQUES

Évaluer les politiques, la disponibilité et l'état des données de référence pour éclairer l'établissement de priorités et la nationalisation du Programme 2030.

Utiliser une approche fondée sur les données probantes pour la mise en œuvre.

✓ Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Effectuer une évaluation visant à identifier les lacunes dans les politiques et programmes, et établir des données de référence à partir desquelles il sera possible de mesurer les progrès réalisés et de déterminer où des efforts supplémentaires sont nécessaires.
- Définir clairement la manière dont l'évaluation a été effectuée et fournir un résumé des écarts identifiés pour chaque objectif.

L'INTÉGRATION ET LA COHÉRENCE DES POLITIQUES

Si les pays ont eu tendance à couvrir toutes les dimensions du développement durable dans leurs ENV, y compris au moyen d'analyses détaillées, la majorité des pays (34) n'ont pas fait rapport sur l'ensemble complet des ODD en 2017. Des références limitées aux liens entre les objectifs par 19 pays, dans l'analyse individuelle de chacun des objectifs, pourraient également indiquer que les pays n'assurent pas suffisamment d'intégration dans leurs approches de mise en œuvre du Programme 2030. La cohérence des politiques pour le développement durable ne ressort pas fortement dans les ENV alors que seul un nombre limité de pays (11) ont fourni une évaluation de l'impact de leurs politiques intérieure et étrangère sur les résultats de développement durable. Vingt-deux pays lient les changements climatiques et l'Accord de Paris au Programme 2030. Quinze (15) établissent des liens avec le Programme d'action d'Addis-Abeba. Quinze (15) ont également fait référence à la cohérence des politiques pour le développement durable.

MEILLEURES PRATIQUES

Évaluation détaillée de tous les 17 ODD, incluant l'identification des liens appropriés avec toutes les dimensions du développement durable et des références aux efforts nationaux et internationaux pour réaliser le Programme 2030.

Résumer les meilleures pratiques, les leçons apprises, les lacunes et les priorités, ainsi que les domaines où un appui supplémentaire est nécessaire dans l'analyse individuelle de chacun des objectifs afin de faciliter l'apprentissage et le partenariat mondial.

Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Évaluer l'ensemble des 17 objectifs dans leurs ENV, en respectant l'indivisibilité du Programme 2030 et des ODD.
- S'assurer que toutes les dimensions du développement durable sont abordées dans la mise en œuvre des ODD et les ENV. Énoncer clairement dans les politiques les liens et synergies entre les différentes dimensions du développement durable, appuyer ces liens et synergies dans la mise en œuvre et les inclure dans tous les rapports - tout ça pour aider à assurer une intégration claire.
- Inclure un résumé des meilleures pratiques, des leçons apprises, des lacunes et des priorités, ainsi que des domaines où un appui supplémentaire est nécessaire dans l'analyse individuelle de chacun des objectifs afin de faciliter l'apprentissage et le partenariat mondial.
- Lier la mise en œuvre du Programme 2030 à l'Accord de Paris sur les changements climatiques et au Programme d'action d'Addis-Abeba, y compris dans les ENV.
- Fournir une évaluation des dimensions nationales et mondiales du développement durable dans l'analyse individuelle de chacun des objectifs afin de démontrer les contributions à la réalisation des ODD au pays et à l'étranger, et soutenir la cohérence des politiques pour le développement durable.

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Les rapports comprenant un chapitre consacré au principe visant à ne laisser personne de côté ont tendance à mieux décrire qui sont les personnes laissées de côté et les efforts déployés pour rejoindre celles qui sont le plus laissées pour compte. Seuls 14 pays ont indiqué que des données concernant le principe visant à ne laisser personne de côté (NLPC) étaient disponibles, et la majeure partie (11) a noté également que des données supplémentaires ventilées par sexe, région, capacité, âge, statut social et/ou groupes particuliers sont nécessaires. Néanmoins, la majorité des pays (33) ont identifié les personnes les plus à risque d'être laissées de côté, notant qu'il s'agit souvent des femmes, des enfants et des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées. Concernant le principe de NLPC, les pays ont souligné l'utilisation de politiques sociales générales qui établissent des normes minimales, ainsi que de politiques et d'initiatives qui ciblent des groupes spécifiques et/ou visent à réduire les inégalités. Comme les rapports ne fournissent pas de renseignements sur les données liées au principe de NLPC et névaluent pas l'impact des politiques sur les groupes vulnérables,

il n'est pas possible d'évaluer quels politiques et programmes réussissent à rejoindre en priorité les personnes qui sont le plus laissées pour compte.

MEILLEURES PRATIQUES

Consacrer un chapitre dans les ENV au principe visant à ne laisser personne de côté afin d'identifier qui est laissé de côté, les données disponibles et les efforts déployés pour ne laisser personne de côté et réduire les inégalités au niveau national.

Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Inclure un chapitre spécifique sur le principe de NLPC dans leurs ENV.
- Fournir des informations sur l'état de la collecte de données ou les plans pour améliorer la disponibilité des données pour orienter les efforts visant à NLPC. S'assurer de ne laisser personne de côté signifie savoir qui est laissé de côté, dans quelle mesure et dans quels domaines.
- Mettre en évidence les efforts existants et prévus pour NLPC, y compris la manière dont les politiques et programmes sont adaptés pour rejoindre de façon prioritaire les gens qui sont le plus laissés pour compte.
- Cibler les inégalités internes au niveau national dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris en appui à l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, et donner un aperçu de l'état des inégalités et de la façon dont elle est abordée dans les ENV.

SENSIBILISER ET SUSCITER L'ADHÉSION

La plupart des gouvernements (41) indiquent qu'ils ont mené des initiatives de sensibilisation en lien avec le Programme 2030 et les priorités nationales choisies, en consultation avec les parties prenantes nationales, et qu'il s'agit d'un domaine où les efforts doivent se poursuivre. Les priorités nationales ont tendance à refléter toutes les dimensions du développement durable et, dans une moindre mesure, les questions de gouvernance. Par contre, dans la plupart des pays, les priorités nationales ne sont pas encore accompagnées de cibles et d'indicateurs nationaux pour la mise en œuvre des ODD. Chez ceux qui ont identifié des objectifs et des indicateurs, on observe deux approches principales. Certains pays ont fait leur choix en fonction d'une cartographie des données disponibles et des priorités dans le cadre d'un processus dirigé par le

gouvernement. D'autres ont adopté une approche plus inclusive qui comprend la consultation des acteurs non étatiques sur les objectifs et indicateurs dans le cadre du processus de nationalisation.

En termes de localisation, les rapports révèlent une grande variation concernant la mesure dans laquelle les gouvernements locaux ont été impliqués dans la mise en œuvre des ODD jusqu'à présent. Les rapports indiquent que davantage d'efforts pour localiser les ODD au niveau des pays sont nécessaires.

Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Adopter des façons novatrices de faire connaître les ODD au grand public, dans la perspective d'un engagement à long terme, y compris en partenariat avec la société civile et d'autres acteurs non étatiques.
- Identifier les priorités nationales de développement durable et élaborer des objectifs nationaux par le biais d'un processus participatif et inclusif pour compléter les cibles et indicateurs mondiaux.
- Fournir un appui aux niveaux infranationaux de gouvernement pour faire mieux connaître les ODD et développer les capacités de mise en œuvre au niveau local, y compris l'intégration des ODD dans les plans, programmes et efforts de surveillance.

L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DANS L'ÉLABORATION DES PRIORITÉS NATIONALES ET DES PROCESSUS DE SUIVI ET D'EXAMEN

Dans leurs ENV, la plupart des pays indiquent qu'ils consultent les parties prenantes dans le choix des priorités nationales et la préparation des ENV. Cependant, les ENV nous fournissent peu de détails concrets au sujet de ces processus de consultation. Des rapports produits par la société civile sont disponibles pour 18 des pays examinés en 2017 par le FPHN. Un certain nombre de rapports de la société civile notent qu'il est nécessaire de traduire le Programme 2030 et les ODD dans plusieurs langues locales.

MEILLEURES PRATIQUES

Sélectionner des cibles et des indicateurs nationaux au moyen d'une consultation avec les parties prenantes locales.

Solliciter des contributions écrites et orales de toutes les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des ENV et fournir aux parties prenantes l'occasion d'examiner et de commenter la première ébauche.

Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- S'assurer que les possibilités d'engagement des parties prenantes avec le Programme 2030 soient accessibles, transparentes, opportunes et inclusives. Cela signifie qu'il faut utiliser des approches variées et inclusives de consultation, telles que les méthodes en ligne et hors ligne, la diffusion à grande échelle des possibilités de consultation et la prévision d'un délai raisonnable pour s'y préparer, y compris dans le cadre d'activités au niveau infranational dans différentes parties du pays, et la nécessité de rendre l'information disponible dans les langues locales.
- Solliciter des contributions écrites et orales de toutes les parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des ENV et fournir aux parties prenantes l'occasion d'examiner et de commenter la première ébauche.
- Inclure et soutenir les acteurs non étatiques et les parlementaires afin qu'ils puissent participer au FPHN, en accord avec les principes d'inclusion et de partenariat du Programme 2030.
- Appuyer les plateformes composées de multiples parties prenantes qui favorisent le dialogue sur les ODD et avec différents secteurs possédant un large éventail de parties prenantes. Cela aidera à promouvoir une meilleure compréhension des buts et objectifs communs et des synergies possibles, à créer un élan et à renforcer les partenariats pour la mise en œuvre.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2030

Les lignes directrices communes pour le rapportage proposées par le Secrétaire général demandent aux États membres de présenter leurs meilleures pratiques, les leçons apprises concernant l'accélération de la mise en œuvre, les défis de la mise en œuvre et les domaines dans lesquels ils aimeraient apprendre de leurs pairs. En 2017, les pays ont rendu compte de leurs défis et, dans une moindre

mesure, La plupart des pays n'ont pas chiffré les coûts de la mise en œuvre, mais ils ont identifié des sources de financement publiques et privées, nationales et internationales, pour soutenir la mise en œuvre. Dans les discussions sur les moyens de mise en œuvre, les rapports ont surtout insisté sur le financement public international et le développement des capacités et de la technologie. L'élaboration de partenariats stratégiques, surtout en termes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, est perçue comme un moyen important de soutenir les moyens de mise en œuvre à l'avenir. Un nombre limité de pays (5) ont appelé les partenaires de développement traditionnels à réaliser leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Le même nombre de pays ont souligné la nécessité de finaliser des paquets commerciaux pour les pays en développement. Les pays ont le plus couramment noté le besoin général de développement des capacités afin de réaliser le Programme 2030. Pour ce qui est des prochaines étapes de la mise en œuvre, un certain nombre de rapports soulignent qu'il faudra approfondir la localisation du Programme 2030 à travers l'engagement avec les gouvernements locaux et pour accroître la capacité de surveiller les progrès accomplis.

Most countries have not costed implementation but have identified public and private, domestic and international sources of finance to support implementation. Reporting was most prominent for international public finance in discussions on the means of implementation followed by capacity development and technology. The development of strategic partnerships, particularly in terms of South-South and triangular cooperation is seen as an important way to support the means of implementation going forward. A limited number of countries (5) called on traditional development partners to meet the official development assistance commitments. The same number of countries referred to the need to finalise trade packages for developing countries. Countries most commonly noted the general need for capacity development to realise the 2030 Agenda. In terms of next steps in implementation, a number of reports note the need for further localisation of the 2030 Agenda through engagement with local governments and for improving capacity to monitor progress.



Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Identifier clairement, dans leurs ENV, les meilleures pratiques, les leçons apprises concernant l'accélération de la mise en œuvre, les défis pour l'avenir et les possibilités d'apprentissage par les pairs.
- En tant que composante essentielle du processus, commencer à intégrer les ODD dans les budgets nationaux et locaux pour

s'assurer que des ressources sont allouées à la mise en œuvre, en s'appuyant sur la bonne pratique d'identification des sources de financement pour la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national.

- Rendre compte de tous les moyens de mise en œuvre. Cette information est essentielle pour évaluer les lacunes, y compris pour identifier là où davantage d'efforts sont nécessaires aux niveaux national et international. Les États membres n'ont pas réussi à opérationnaliser de façon significative l'objectif 8 des Objectifs du Millénaire sur le développement d'un partenariat mondial. Les États membres devraient veiller à ce que l'objectif 17 des ODD soit pleinement mis en œuvre.
- Renforcer les efforts des pays donateurs pour soutenir les priorités en matière de développement des capacités des partenaires de développement, y compris le renforcement des systèmes statistiques et les capacités des acteurs locaux à mettre en œuvre le Programme 2030.
- Augmenter l'aide publique au développement pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Les prestataires de l'aide devraient s'assurer de respecter leur engagement à fournir une aide publique au développement équivalente à au moins 0,7 % de leur revenu national brut, et à au moins 0,15 % pour les pays les moins avancés.
- Aligner la coopération Sud-Sud avec les priorités nationales définies par les partenaires bénéficiaires d'une manière qui soit à la fois fondée sur des données et responsable.
- Mettre en œuvre des accords commerciaux et des programmes qui profitent aux pays en développement et aux pays développés, y compris le Programme de Doha pour le développement, et les paquets de Nairobi (2015) et Bali (2013).
- Augmenter les efforts pour régler les problèmes systémiques qui ont une incidence sur la mise en œuvre des ODD, en particulier la paix et la sécurité internationales, la fuite illicite de capitaux, et l'évitement et l'évasion fiscales.



PARTENARIAT POUR RÉALISER LES ODD

Pour la plupart, les ENV soulignent l'importante contribution des acteurs non étatiques et autres acteurs, et l'importance critique des partenariats multipartites, pour la mise en œuvre du Programme 2030. Par contre, les ENV ne fournissent pas systématiquement des exemples concrets de la contribution spécifique des parties prenantes au-delà de leur participation aux processus de consultation et aux structures de mise en œuvre.

Les rapports ne traitent pas non plus de l'environnement porteur pour la société civile (et de la diminution croissante de l'espace qui est disponible pour les organisations de la société civile à travers le monde), ni d'autres défis auxquels font face les organisations de la société civile pour contribuer au Programme 2030 ; ils mettent plutôt en évidence certaines initiatives spécifiques de la société civile. Les rapports de la société civile notent un manque de sensibilisation par rapport au Programme 2030 dans le grand public et chez d'autres acteurs du développement. Le financement limité pour les activités des OSC est le principal obstacle à une participation effective de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Il semble que la contribution des parlementaires au Programme 2030 prend surtout la forme du travail en comité, bien les informations concernant le rôle des parlementaires soient limitées dans les rapports. De même, les ENV dans leur ensemble fournissent peu d'exemples concrets des rôles et des initiatives spécifiques soutenus par le secteur privé et le milieu universitaire, suggérant que davantage de travail est nécessaire pour faire connaître le Programme 2030 et promouvoir les partenariats avec ces parties prenantes. Enfin, les ENV des pays en développement révèlent que la plupart n'ont pas identifié de priorités pour le soutien des partenaires de développement dans la mise en œuvre du Programme 2030, bien que les rôles que les partenaires de développement peuvent jouer pour soutenir la mise en œuvre soient plus couramment discutés.

MEILLEURES PRATIQUES
Soumettre un rapport national pour l'ENV qui décrit systématiquement les contributions apportées par un large éventail de parties prenantes, et pas seulement le gouvernement national.

 Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Appuyer l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030 à travers la création d'un environnement plus favorable, de dialogues et de consultations institutionnalisés, l'inclusion formelle dans les structures de gouvernance, le financement et, le cas échéant, le développement des capacités.
- Intégrer le Programme 2030 dans le travail des comités parlementaires, en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les parlementaires en tant que représentants des citoyens et pour assurer la reddition de comptes au niveau national pour les progrès réalisés.

- Soutenir et développer des partenariats avec divers acteurs non étatiques, y compris le milieu universitaire et le secteur privé.
- Là où c'est pertinent, nommer clairement et fournir des détails dans les ENV sur les domaines prioritaires nécessitant l'appui de la communauté internationale, et préciser les rôles que les partenaires de développement peuvent jouer pour appuyer l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030.

 **ÉVALUATION ET RAPPORTAGE**

La majorité des pays ont fourni des informations sur le suivi et l'évaluation au niveau national. Il y a certains renseignements limités sur la disponibilité des données pour le suivi des ODD. Cependant, les informations sur la disponibilité des données, y compris les données détaillées, sont souvent obscures ou non clairement exprimées. L'étude montre qu'il est nécessaire pour tous les pays - peu importe leur niveau de revenu - de renforcer la disponibilité des données pour le suivi des ODD. Dans la description de l'établissement des rapports nationaux, 15 pays promettent la publication de rapports réguliers, annuels dans la plupart des cas. Une minorité de pays envisagent de faire rapport au Parlement. Dans les 31 rapports qui présentent les dispositions des rapports nationaux, seul un pays, le Japon, indique à quel moment il présentera un rapport de suivi au FPHN (2019).

Malgré l'accent mis sur l'importance des examens régionaux dans le cadre des processus de suivi et d'examen du Programme 2030, aucun des 31 pays ayant produit un rapport en 2017 n'a fait mention de l'apprentissage par les pairs ou des examens au niveau régional en lien avec la mise en œuvre du Programme 2030. Cela dit, certains pays ont fait référence à d'autres activités liées aux ODD au niveau régional ou dans des groupes de pays particuliers.

MEILLEURES PRATIQUES
Rendre compte des processus de rapportage et de reddition de compte au niveau national pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans les ENV.
Intégrer le Programme 2030 dans le travail des comités parlementaires, en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les parlementaires en tant que représentants des citoyens et pour assurer la reddition de comptes au niveau national pour les progrès réalisés.

 Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Faire rapport sur la disponibilité des données, notamment des données ventilées par sexe, et sur leurs efforts pour améliorer la disponibilité des données - étant donné l'importance des données pour le suivi des ODD et la reddition de comptes, ainsi que pour le principe qui vise à ne laisser personne de côté.
- Relier les examens des progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 aux mécanismes de contrôle parlementaires afin de garantir la reddition de comptes au niveau national.
- Préciser dans leurs ENV comment ils ont l'intention d'évaluer les progrès accomplis au niveau national et de rendre des comptes à leurs citoyens sur les progrès du Programme 2030 au-delà des rapports soumis au FPHN ; et formuler des plans pour les futurs rapports au FPHN. Ces éléments sont importants pour assurer la reddition de comptes pour les progrès du Programme 2030, l'identification des lacunes dans la mise en œuvre, les ajustements en cours de route et la transparence dans les processus de rapportage.
- Identifier les possibilités de réaliser le Programme 2030, au pays et dans le monde, grâce à un engagement plus formel dans des initiatives au niveau régional et avec des pays aux vues similaires. Un tel engagement offre des possibilités de partage des meilleures pratiques et d'apprentissage par les pairs.

UTILISATION DES LIGNES DIRECTRICES COMMUNES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La plupart des pays incluent la majorité des éléments des lignes directrices communes dans leurs ENV, sauf dans les analyses thématiques et les annexes statistiques. Cependant, de nombreux ENV ne sont pas structurés en fonction du canevas proposé dans les lignes directrices. Cela peut nuire à la comparaison des défis communs et des bonnes pratiques.

L'absence de détails dans de nombreux ENV fait qu'il est difficile de comprendre les besoins des pays, de demander aux parties prenantes de rendre des comptes et d'identifier les meilleures façons de fournir un appui. Il y a un certain nombre de recommandations spécifiques pour les États membres et les Nations Unies relatives aux ENV émanant des résultats de cette évaluation des ENV de 2017 par rapport aux lignes directrices.

En dépit des éléments manquants notés ci-dessus, les ENV ont toujours tendance à être très longs, répétitifs et truffés de détails inutiles, notamment parce que certaines sections des lignes

directrices demandent la répétition des mêmes informations. Pour les États membres, la différence entre l'analyse des objectifs pris individuellement et l'analyse du thème du FPHN - en particulier lorsqu'il est lié à des objectifs précis - peut paraître floue. De même, on observe beaucoup de répétition entre l'analyse de l'objectif 17 des ODD sur le partenariat et les moyens de mise en œuvre. Ceci indique que les Nations Unies pourraient devoir examiner les défis rencontrés par les États membres dans la production des rapports sur ces éléments et fournir des directives additionnelles afin de s'assurer que les éléments qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'apprentissage et de susciter un appui à la mise en œuvre se retrouvent dans les ENV.

Les États membres

 Sur la base des résultats obtenus, de nombreux États membres doivent encore :

- Respecter, autant que possible, les lignes directrices proposées par le Secrétaire général pour que tous les éléments de la mise en œuvre du Programme 2030 soient bien reflétés et pour faciliter la comparaison des défis partagés, des bonnes pratiques et des leçons apprises.
- Inclure un énoncé d'un chef de l'État pour démontrer l'engagement politique et donner une visibilité au programme.
- Inclure un sommaire comme outil pour fournir un aperçu du contexte, des meilleures pratiques, des défis et des leçons apprises.
- Inclure une introduction qui soit utile pour mettre la table et présenter les principaux éléments du rapport tout en évitant les répétitions dans la déclaration d'ouverture et le sommaire.
- Inclure la méthodologie pour l'ENV, avec suffisamment de détails pour expliquer clairement la façon dont le processus de rédaction s'est déroulé, la séquence, la façon dont les parties prenantes ont été impliquées et les leçons apprises. Cela fournira des informations plus claires sur ce qui a été fait et permettra à d'autres États membres de s'inspirer des expériences de différents pays.
- Continuer à fournir des informations sur les efforts pour accroître la sensibilisation et favoriser l'appropriation, en particulier les principales initiatives et réussites, ainsi que les leçons tirées de ce processus.
- Faire rapport sur tous les ODD en portant une attention particulière aux lacunes et aux analyses des données de base qui indiquent clairement là où les lacunes existent.

- Continuer à fournir des informations sur les mécanismes institutionnels de mise en œuvre du Programme 2030, y compris les mécanismes de gouvernance.
- Fournir une évaluation détaillée de leurs plans pour la suite des choses, indiquant les objectifs à atteindre et les étapes pour y parvenir en fonction des lacunes et des leçons apprises à ce jour. Cela devrait inclure les prochaines étapes en termes de suivi et d'examen - avec des engagements concrets qui devront être remplis par les membres, le renforcement du processus d'ENV et la clarification de ce à quoi les parties prenantes doivent s'attendre dans les années suivant la soumission leur ENV au FPHN.
- Inclure une annexe statistique dans leurs ENV, tel que suggéré dans les lignes directrices communes.

Nations Unies



Sur la base des résultats obtenus, les Nations Unies doivent encore :

- Examiner les défis rencontrés par les membres pour se conformer aux lignes directrices et fournir des directives supplémentaires au besoin.
 - Fournir des directives aux États membres sur les éléments suivants :
 - les principaux éléments nécessaires pour aider à assurer l'intégration des trois piliers du développement durable (social, économique et environnemental) dans et à travers les cadres nationaux.
 - les principaux éléments à inclure dans l'analyse thématique, y compris une indication de la façon dont cette analyse doit différer de l'analyse des objectifs pris individuellement.
 - comment faire rapport sur les moyens de mise en œuvre, en reconnaissant les différences entre pays en développement et pays développés, et ceux qui sont à la fois des bénéficiaires de l'aide publique au développement et des fournisseurs de coopération Sud-Sud.
- Dans les lignes directrices communes des Nations Unies pour l'établissement de rapports :
 - uniformiser la manière dont l'ODD 17 est analysé, plus précisément en combinant l'analyse des partenariats pour les objectifs avec les moyens de mise en œuvre, compte tenu de l'important chevauchement entre ces questions.
 - réviser les dispositions de l'annexe statistique concernant le rapportage sur la disponibilité des données afin d'inclure des données ventilées par sexe, avec des références à des indicateurs utilisés aux niveaux mondial et national. Cela fournira un meilleur portrait de la capacité des pays à surveiller la mise en œuvre des ODD.
 - intégrer les sections sur les prochaines étapes et la conclusion. Plutôt que d'encourager les pays à fournir un résumé du rapport principal dans la conclusion, la conclusion devrait s'efforcer de fournir plus de détails sur les prochaines étapes.

